

**Procès-verbal de la réunion du comité exécutif**  
**Association des retraités et retraitées Les Sages du cégep du Vieux Montréal**  
**Tenue à Montréal le 26 mars 2019 à compter de 10 h au local A9.01**

**Présences** : François Brien, Guy Charland, Jean-Marie Dion, Louise Lafrenière, Louis Famelart, Lisette Lambert, Gérard Pagny, Madjela Poirier

**Absence** : Tous les membres sont présents.

**1. Modifications et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Louis Famelart

Et appuyé par Lisette Lambert

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**Adopté.**

**2. Corrections et adoption du procès-verbal du 26 février 2019**

Il est proposé par Jean-Marie Dion

Et appuyé par Guy Charland

D'adopter le procès-verbal du 26 février 2019 tel que déposé.

**Adopté.**

**3. Suites du procès-verbal du 26 février 2019**

**5.1 Dîner du 26 février 2019 : Cinko** : 10 personnes présentes

**5.3 Formulaire pour les activités** : Jean-Marie Dion fournira pour le prochain exécutif, soit en avril, un formulaire d'approche pour demander une visite d'entreprise.

**4. Courrier** : pas de courrier

**5. Activités**

**5.1 Dîner du mois**

**26 mars 2019 : Toro Rosso** : 18 inscriptions, 1453 Sainte-Catherine Est. Carte des vins du restaurant. Réservation obligatoire avant le 22 mars 2019 auprès de [madjelapoirier51@gmail.com](mailto:madjelapoirier51@gmail.com) ou au 514.982.3437 poste 7201. Si vous n'avez pas réservé avant le 22 mars 2019, vous devez appeler au restaurant (514) 529-1319 pour y ajouter votre nom. Si vous avez des restrictions alimentaires ou des allergies, vous devez en aviser le restaurant, et ce, avant la date limite de réservation.

**5.2 Diners à venir** :

– **30 avril 2019 : Acajou** : 3425A St-Denis. Carte des vins du restaurant. Réservation obligatoire avant le 26 avril 2019 auprès de [madjelapoirier51@gmail.com](mailto:madjelapoirier51@gmail.com) ou au 514.982.3437 poste 7201. Si vous n'avez pas réservé avant le 26 avril 2019, vous devez appeler au restaurant 514.963.7064

pour y ajouter votre nom. Si vous avez des restrictions alimentaires ou des allergies, vous devez en aviser le restaurant, et ce, avant la date limite de réservation.

- **28 mai 2019** : **Quartier général**, 1251 rue Gilford. Apportez votre vin. Réservation obligatoire avant le 26 avril 2019 auprès de [madjelapoirier51@gmail.com](mailto:madjelapoirier51@gmail.com) ou au 514.982.3437 poste 7201. Si vous n'avez pas réservé avant le 26 avril 2019, vous devez appeler au restaurant (514) 658-1839 pour y ajouter votre nom. Si vous avez des restrictions alimentaires ou des allergies, vous devez en aviser le restaurant, et ce, avant la date limite de réservation.
  
- Jean-Marie Dion identifiera des restaurants dans le quartier sud où l'on peut apporter notre vin.
- Louise Lafrenière suggère de consulter le site [www.restomontreal.ca](http://www.restomontreal.ca)
- Dîners à venir pour l'automne : Guy Charland commencera à investiguer.
- Il est suggéré d'informer les membres, via le Bulletin, de la difficulté que nous avons à trouver des restaurants ouverts le midi et où nous pouvons apporter notre vin.

### **5.3 Soirée bénéfice «FÉÉRIE PRINTANIÈRE» :**

Dégustation de fins cocktails artisanaux accompagnés de bouchées gourmandes : mercredi le 22 mai, 17h, Espace Godin : 10 rue Sherbrooke Ouest.

Il est proposé par Louise Lafrenière

Et appuyé par Louis Famelart

« Que l'Association des retraités et retraitées, les Sages du cégep du Vieux Montréal, effectue un transfert de 300\$ à la Fondation du CVM pour l'achat de 2 billets au coût de 150\$ chacun (tarif privilégié) pour la Soirée bénéfice, Féérie Printanière».

**Adopté.**

Ce montant de 300\$ est versé à La Fondation pour les services administratifs annuels qu'elle assure à l'Association. Un concours sera organisé, via les prochains Bulletins, afin de permettre à 2 personnes retraitées de l'Association d'y participer. Le tirage aura lieu le 15 mai.

### **5.4 Bateau dragon** : l'Association a été contactée afin d'inviter des personnes intéressées à participer à cette activité. Madjela fera paraître cette invitation dans le prochain Bulletin.

## **6 Informations et propositions**

### **6.1 Remboursements de factures**

Il est proposé par Gérard Pagny

Et appuyé par François Brien

« De rembourser Madjela Poirier pour les dépenses effectuées lors du dîner mensuel du 26 mars 2019 au restaurant Toro Rosso : 2 cartes cadeau de 20\$ de la SAQ (Jean-Marie Dion et Gérard Materre) pour un total de 40\$ ».

**Adopté.**

## **7. Entente avec le Collège :**

Compte rendu de la rencontre du 23 janvier 2019.

### **- Intérêts générés par nos Fonds :**

Anne-Marie Gauthier nous informe qu'il n'y a aucun intérêt généré par nos placements (environ 8,000\$) car ceux-ci sont intégrés dans une enveloppe globale.

### **- Informations générales du Collège :**

**Courriel administration, professeur :** La référence de retirer le droit des retraités et retraitées du CVM de recevoir ces courriels provient de la directive de la Sécurité informatique du Gouvernement du Québec.

Madjela Poirier contactera la direction générale afin qu'une personne de l'Association reçoive les courriels administration-professeurs pour diffusion aux membres de l'Association, selon la pertinence des courriels.

Il soulignera aussi l'importance d'avoir accès à un ordinateur du Collège lors des réunions de l'exécutif.

### **- Frais d'administration : Bacchus et Cie, Homards et crustacés :**

Ces activités ont cessé temporairement. Lorsqu'il y aura d'autres activités organisées par la Fondation, l'Association s'engage à acheter 2 billets pour des activités de levée de fonds afin de défrayer les frais d'administration de la Fondation.

### **- Enlever la référence 2 billets par son président ou ses membres :**

Cette référence sera enlevée car la direction générale du Collège considère que c'est l'Association qui doit payer les frais d'administration et non les membres ou la personne à la présidence.

### **- cvm.qc.ca :**

Cette adresse ne sera plus accessible à partir du 30 septembre 2019. C'est la même référence que les courriels Administration, professeur soit la directive de la sécurité informatique du Gouvernement du Québec. La Fondation se retrouvera avec un manque à gagner annuel assez substantiel. Madjela Poirier a vérifié auprès de certaines personnes de son entourage. Dès qu'une personne prend sa retraite travaillant, entre autres, à Radio-Canada, elle est automatiquement privée de son courriel d'employée.

### **Cet article sera enlevé de l'entente :**

«Entente entre le Collège et l'Association sur les journées d'information à la retraite :  
À la demande du Collège, l'Association s'engage à être présente pour la préparation de

ces journées et aussi d'y être participante dans la partie *témoignage de retraités*, le cas échéant.»

**Ce document sera publié dans les prochains Bulletins.**

**8. Bandeau de l'Association :**

Il est proposé par Louise Lafrenière

Et appuyé par Gérard Pagny

« Que L'Association des retraités fasse un don de 200\$ à Mme Marjolaine Charland à l'adresse suivante 2640 route de Tring, Sacré-Coeur-de-Jésus (Qc), G0N 1G0 pour services rendus ». **Adopté.** Ce bandeau sera affiché dans le prochain Bulletin à titre informatif.

**9. Site WEB de l'Association :** en cours de discussion avec Jean Gallant.

**10. Finances :**

**ÉTATS FINANCIERS AU 25 mars 2019**

Revenus	Dépenses	Surplus - (Déficit)
470,00 \$	685,40 \$	-215,40 \$

**11. Réponse à des demandes de financement**

Votre demande de soutien financier est très louable. Malheureusement, l'Association des retraités et retraitées du CVM ne peut accéder à votre demande pour des raisons financières. Les fonds dont dispose l'Association sont dédiés exclusivement aux activités organisées pour ses membres.

**12. Approche Trager :** l'information suivante paraîtra dans le prochain Bulletin :

« Guy Charland, professeur retraité du département d'éducation physique et présentement en formation en Approche Trager offre aux membres de l'Association des séances pratiques de Trager sur chaise ou sur table, habillé, dans le cadre de son stage. Une contribution volontaire sera à votre discrétion.

Le programme de certification en Trager est donné par Accès Trager. Après avoir complété la formation, l'étudiant devient membre praticien de l'Association Trager Québec.

Son nouveau courriel sera aussi mentionné. »

**13. Prochain exécutif :** 30 avril 2019 au local 901.

**14. Levée de la réunion :** à 11h10, proposée par Lisette Lambert, secondée par Jean-Marie Dion.